DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME CANTON DE BOLBEC

Envoyé en préfecture le 21/02/2023 Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le



ID: 076-217605765-20230207-338-DE

MAIRIE DE



DELIBERATION Nº 2023 - 8.4 - 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 13 Janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 13 Janvier 2023

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, JEANNE Laurent, LECOURT **BADMINGTION** David. Stéphane. Corinne. BUNIAS GABRIEL Fabienne, DOURLEN Aurélien, BLONDEL Sylvie COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice: 15

Absents excusés: MARTIN Florence, HUBERSON Marie-

Pierre et TREHET Laurent

Présents:

12

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de

Votants:

12

secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET: 2023 - 7.5 - 6 - COLOMBARIUM - DEMANDE DE DETR

Vu la demande de DETR N°10849147

Considérant les observations du service instructeur concernant la complétude du dossier Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de solliciter une subvention au titre de la DETR

Cout achat colombarium 7750 € HT

Achat de bancs: 838 HT Plantation: 882.22 € HT

Soit un cout global hors taxe 9 470.22 € HT

Dit que les crédits seront inscrits au Budget 2023, pour une réalisation des travaux en 2023 après obtention de la subvention

Voté à l'unanimité

En Mairie, le 7 février 2023 Le Maire **∥** Hubert LECARPENTIER

Courriel: mairie@steustachelaforet.fr